17me Année. — N° 3178 UN NUMÉRO : 15 Centimes Dimanche 9 Février 1873

BUREAUX : RUE NAIN

ABONNEMENTS :
ROUBAIX-TOURCOING : Trois mois, 13 fr ; Six mois, 23 fr. ; Un an, 44 f.
LE NORD DE LA FRANCE : Trois mois, 14 fr. : Six mois, 27 fr. ; Un an, 51 fr. — L'abonnement continue, sauf avis contraire.

ANNONCES ; 20 centimes la ligne
RÉCLAMES : 25 centimes »
— On traite à forfait. —

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU NORD

DIRECTEUR-GÉRANT : A. REBOUX

ON S'ABONNE ET ON REÇOIT LES ANNONCES : *A ROUBAIX*, aux bureaux du journal, rue Nain, 1 ; *A Lille*, chez M. Béghin, libraire rue Grande-Chaussée ; *A Paris*, chez MM. Havas, Laffite-Bullier, & Cie place de la Bourse, 8 ; *A Bruxelles*, à l'*Office de Publicité*, rue de la Madeleine.

Heures de départ des trains : *Roubaix à Lille*, 5 17, 7 21, 8 21, 9 53, 11 26, m., 12 26, 1 56, 3 42, 5 11, 6 13, 7 38, 9 36, 11 11, s. — *Roubaix à Tourcoing-Mouscron*, 5 38, 7 18, 8 48, 10 13, 11 23, m., 1 15, 2 38, 4 48, 5 48, 8 13, 10 22, 11 15, s. — *Lille à Roubaix*, 5 20, 7 00, 8 30 9 55, 11 05, 12 57, 2 20, 4 30, 5 30, 7 55, 10 05, 11 15 *Tourcoing à Roubaix et Lille*, 5 40, 7 12, 8 12, 9 46, 11 17 12 17, 1 47, 3 33, 6 03, 7 28, 9 24, 11 02 *Mouscron à Lille*, 7 00, 8 00, 9 36, 11 05 12 05, 3 21, 4 50, 5 53, 7 40, 9 10,

ROUBAIX, 8 FÉVRIER 1873

BOURSE DE PARIS

DU 7 FÉVRIER

3 0/0	55 60
4 1/2	81 »»
Emprunt 1871	87 50
Emprunt 1872	90 70

DU 8 FÉVRIER

3 0/0	56 30
4 1/2	81 50
Emprunt 1871	88 10
Emprunt 1872	91 40

Les pétitions roubaisiennes en faveur de la dissolution

Nous lisons dans une correspondance de Paris, publiée par le *Propagateur du Nord et du Pas-de-Calais* :

« Les radicaux ont fait de grands efforts pour arriver à établir le chiffre total des signatures recueillies par eux et leurs agents en faveur de la dissolution de l'Assemblée nationale. Le résultat de ces investigations n'a pas été jusqu'ici des plus heureux, soit qu'on n'ait pas réussi encore à recueillir tous les éléments dont on a besoin, soit que les totaux dissolutionnistes n'arrivent qu'à un chiffre ridicule.

» L'affaire est donc enterrée pour le moment.

» Quant au million d'adhésions promis par M. Gambetta, il faut absolument le considérer comme fantastique, tant il est vrai que la France est avide de repos, de calme, de tranquillité. »

Nous ne connaissons pas le chiffre total des signatures recueillies par toute la France ; mais si nous en jugeons par ce qui s'est passé à Roubaix, il faudra, pour apprécier la démonstration selon sa véritable importance, réduire ce chiffre total *de la moitié*, au moins. Encore fera-t-on la part très-large au radicalisme.

Nous avons sous les yeux les noms de *tous* les signataires roubaisiens ; ils sont au nombre de 1925. Au premier abord, cela semble considérable... relativement à ce que pouvaient raisonnablement espérer les promoteurs du mouvement ; mais on va voir à quoi ce gros chiffre se réduit en réalité.

Ces 1925 signatures ont été déposées en trois fois, sur le bureau de l'Assemblée nationale, par M. Jules Deregnaucourt, maire de Roubaix, député du Nord. La première série, et la plus nombreuse, en comprend 981 : nous l'avons choisie pour en faire l'objet d'un examen particulier. Non pas que nous eussions le moindre doute sur l'authenticité des signatures ! Elles sont toutes légalisées par M. Deleporte-Bayart, adjoint, et nous n'aurions jamais osé nous arrêter un instant à la pensée que la bonne foi de ce magistrat municipal eût pu être surprise par les respectables citoyens qui ont pris, à Roubaix, l'initiative du mouvement dissolutionniste. Les républicains, nous disions-nous, ont l'âme trop fière et trop bien placée pour user d'indignes subterfuges. « Vérité et justice » voilà leur devise. Ils veulent la dissolution de l'Assemblée et ils ont fait signer la pétition par des électeurs ; rien de plus légitime. Toutes les signatures ont été contrôlées à la mairie avant d'être légalisées ; leur authenticité ne peut être mise en doute. Nous pensions donc n'avoir à porter notre examen que sur la qualité et la profession des signataires, pour arriver à connaître ainsi la composition exacte de notre Eglise démocratique roubaisienne... Mais quelle fut notre stupéfaction, en ne trouvant pas sur les listes électorales, d'abord un, puis dix, puis vingt, puis cent des noms apposés au bas de la pétition ! Et nous allâmes ainsi jusqu'à quatre cent vingt-neuf. Au quatre cent vingt neuvième, que M. Challemel-Lacour nous le pardonne, nous en vînmes à douter de la bonne foi républicaine...

Mais il faut bien se rendre à l'évidence. Sur les 981 signatures vérifiées par nous, il y en a QUATRE CENT VINGT-NEUF qui ne sont pas celles d'électeurs inscrits. Nous les avons relevées avec soin et nous les publierons pour peu que les intéressés nous en témoignent le désir.

Il faut ajouter une cinquantaine de signatures douteuses, ne pouvant être contrôlées faute d'indications suffisantes ; d'autres apposées par des personnes habitant Tourcoing, Mouveaux, etc., mais ayant été cependant légalisées à la mairie de Roubaix. Somme toute, sur les 981 signatures, il n'y en a guère plus de 450 qui aient un caractère à peu près certain d'authenticité (1)

Les listes électorales nous ont indiqué la profession des signataires inscrits. Nous y voyons que l'industrie et le commerce, grand et petit, se sont abstenus presqu'unanimement. Les exceptions sont en nombre très-minime.

Les 981 noms peuvent se diviser ainsi :

Quatre rentiers ;
Quatre ou cinq industriels ou commerçants notables ;
Cinq ou six détaillants ;
Trois marchands d'os ;
Une douzaine de cabaretiers ;
Une quarantaine de contre-maîtres ou employés ;

Le surplus se compose de tisserands, d'ourdisseurs, de fileurs, de rattacheurs, etc., dont beaucoup ne savent même pas orthographier leurs noms ; d'autres, complètement illettrés, ont apposé seulement une croix...

L'examen des deux autres listes donnerait certainement des résultats analogues ; un coup-d'œil jeté sur les noms qu'elles portent suffit pour s'en convaincre.

Si l'on veut bien tenir compte du nombre d'individus qui ont signé par entraînement, par ignorance, et sans même savoir exactement le but de la pétition, on reconnaîtra avec nous que la démonstration dissolutionniste se réduit, quant à Roubaix, à fort peu de chose. Elle n'a été appuyée que par la partie la moins éclairée de la population et l'immense majorité des électeurs a refusé de s'y associer.

C'est un fait ; il importait de le constater.

ALFRED REBOUX.

(1) Nous disons à peu près certain, car nous avons considéré comme valables des signatures comme celles-ci : *Jean-Baptiste Franchomme, Jean Baptiste Lefebvre*, sans indication de domicile ; mais il y a bien une quinzaine de Jean-Baptiste Franchomme et de Jean-Baptiste Lefebvre sur les listes électorales. Quels sont ceux qui ont signé ?

LETTRE DE PARIS

(Correspondance particulière du *Journal de Roubaix*.)

Paris, 7 février.

Les communications faites si brusquement par M. Thiers à la Commission des Trente paraissent avoir jeté la majorité de cette Commission et de l'Assemblée dans un certain désarroi. A en juger par le langage des organes du centre droit, ce groupe parlementaire se montrerait disposé à transiger avec M. Thiers. Les membres du centre droit se disent satisfaits de restreindre la présence de M. Thiers dans les débats de l'Assemblée et d'avoir obtenu son concours pour la réforme électorale.

Nous verrons si, dans la séance de ce jour, les membres du centre droit auront réussi à faire prévaloir leurs idées de transaction.

On annonce que la Commission des Trente doit nommer une troisième sous-commission pour examiner les projets de M. Thiers. De sous-commission en sous-commission, nous finirons par arriver au milieu de l'année sans avoir obtenu aucune solution.

Il importe de signaler à votre attention les renseignements donnés à l'Assemblée par M. Dussaussoy (du Pas-de-Calais) sur les concessions maritimes. Cet honorable député voudrait que le gouvernement encourageât en toute occasion nos armateurs et stimulât le développement de nos ressources maritimes. Une des meilleures occasions que le pouvoir paraît négliger, est, selon ce député, le service des malles de Calais à Douvres. Plus de deux millions de voyageurs traversent le détroit tous les ans. Ils occupent une véritable flotille de steamers qui pourraient être pour nos marins une école et pour nos armateurs une source de fortune. Les Anglais, qui sont passés maîtres pour l'accaparement des entreprises d'armement dans les quatre partis du monde, ont réussi à mettre la main sur le service de Calais à Douvres.

Notre gouvernement a bien fait un effort pour stimuler la concurence nationale, car il a mis récemment l'entreprise en adjudication. Mais les Anglais, qui ont, dit M. Dussaussoy, *un pied dans la Manche*, les Anglais ont réussi à nous distancer.

Un entrepreneur, M. Delahaute, a cependant réussi à obtenir la concession en double, mais il ne peut décider les compagnies anglaises qui opèrent le transport des voyageurs de Douvres à Londres, à lui faire les avantages qu'obtient la compagnie britannique. De là résulte que M. Delahaute, réduit au transport des dépêches, est menacé de succomber dans son entreprise. M. Dussaussoy désirerait que le chemin de fer du Nord, qui transporte de Calais à Paris les voyageurs anglais, usât vis-à-vis de cette dernière compagnie de represailles analogues aux difficultés que rencontrent nos nationaux sur le sol britannique.

M. le ministre des finances n'a pas eu de peine à démontrer qu'il était difficile au gouvernement d'intervenir dans des concurrences d'entreprises particulières, et surtout d'imposer sa volonté au chemin de fer du Nord. D'après les curieux détails donnés par M. Bottieau, la compagnie Delahaute ne serait que la dernière expression d'une création industrielle qui a, dit-on, éveillé quelques suspicions à l'encontre du pouvoir. Au lieu de passer par la loi commune des adjudications, cette entreprise a été concédée à un groupe d'industriels parmi lesquels on cite MM. Magnier et Dumont, rédacteur et directeur du journal l'*Evènement*.

On sait la vivacité avec laquelle cette feuille attaquait l'Assemblée, et l'on s'est souvent demandé si l'obtention de cette concession n'avait pas été la récompense des services rendus par ces deux personnes. M. Bottieau a rappelé les condamnations judiciaires que M. Magnier avait encourues avant son entrée dans l'industrie. On a surtout relevé avec malignité, en détail, que M. Delahaute, bien que concessionnaire de M. Magnier, n'était pas en possession du traité passé entre ce dernier et le gouvernement. Le mystère de cette opération industrielle fait craindre que la concession n'ait été accordée à des conditions beaucoup trop avantageuses.

Quoi qu'il en soit, l'honorable M. Bottieau a eu la loyauté de reconnaître que ces détails n'incriminaient en rien le caractère de M. de Goulard, bien que ce dernier fut en possession du ministère des finances au temps de la concession Magnier. L'honorabilité de M. le ministre n'a jamais été mise en doute. Ce serait, d'après M. Bottieau, sur des subalternes que pèserait, sinon l'accusation, du moins le doute.

Les lettres de la frontière des Pyrennés, à la date du 5 février, se moquent de la dépêche amédéiste, qui prétendait que les Carlistes avaient eu *500 morts* au combat de Mont-Aga, près de Zarang (Guipuzcoa.)

La *Gazette de Madrid* n'annonçait que *50 morts*, et encore ce chiffre est-il bien exagéré.

Quant aux prétendus prisonniers Carlistes, ce sont des vieillards fuyant devant la mitraille Amédéiste. Nos jeunes Basques ne sont pas faciles à prendre dans nos montagnes. Ollo, avec les Navarais, et Lizzaraga avec les Guipuzcoains, sont près de Vergara. Moriones ne les attaque point. Quand attaqueront-ils Moriones ?

Bientôt, nous l'espérons.

DE SAINT-CHÉRON.

ASSEMBLÉE NATIONALE

Séance du 7 février.

La séance est ouverte à 2 heures 30 minutes.

Adoption du procès-verbal.

Reprise de la discussion du projet de loi relatif au travail des enfants dans les manufactures.

M. Lefebure vient combattre l'amendement Paulin-Gillon, tendant à attribuer aux inspecteurs de l'enseignement primaire le soin de veiller à l'exécution de la loi.

M. Paulin-Gillon vient défendre son amendement contre M. Lefébure.

Mis aux voix, l'amendement Paulin-Gillon est rejeté.

M. Alfred Monnet est auteur d'un autre amendement. L'honorable membre voudrait confier à l'inspecteur des enfants assistés le soin de surveiller l'exécution de la présente loi.

Ce service serait placé sous la surveillance d'un inspecteur général, relevant du ministre de l'intérieur. En outre, dans les départements où l'industrie a une importance exceptionnelle, des sous-inspecteurs spéciaux seraient adjoints aux autres inspecteurs.

M. Tallon, rapporteur, combat cet amendement et maintient la nécessité de créer un service spécial.

M. Ganivet appuie l'amendement par ce motif qu'il n'y a pas lieu de créer de nouvelles sinécures.

Adoption successive des 2 paragraphes de l'article 16, dont l'ensemble est adopté par 364 voix contre 216.

L'article 17 concerne l'admission des inspecteurs. Il est adopté.

L'article 18 règle les attributions des inspecteurs. Cet article est adopté ainsi que l'article 19 portant que chaque année les inspecteurs adresseront un rapport à une commission spéciale.

Demain, suite de la discussion.

La séance est levée à 5 heures 45 minutes.

P. S. — La commission des Trente a adopté aujourd'hui les trois paragraphes de l'article 1er par 24 voix contre 2.

Le 1er paragraphe de l'article 2 est aussi voté. Le 2me accorde au président le droit de demander par message d'être entendu « *s'il n'a été déjà entendu* », après une longue discussion, cette suppression est prononcée par 11 voix contre 10 et le 2me paragraphe est adopté.

Feuilleton du *Journal de Roubaix* DU 9 FÉVRIER 1873

— 10 —

LE TRIOMPHE
D'UNE FEMME

(Traduction de l'anglais)

PREMIÈRE PARTIE

CHAPITRE IV.

A la veille d'un grand malheur

(Suite)

La main qui tenait les billets tremblait violemment pendant que George Vane parlait ainsi.

« Père, père, dit Eléanor, je n'ai pas voulu te blesser.

— Allons, ne parlons plus de cela, Eléonor, n'en parlons plus, reprit M. Vane en se redressant avec une dignité qui eût fait meilleur effet sous une toge que sous son pardessus à la mode. Je ne suis pas en colère contre toi, mon enfant, non ; seulement, j'ai été blessé, cruellement blessé ; mes enfants ne m'ont jamais connu, jamais. Viens, ma chérie. »

M. Vane reprit son allure ordinaire et entra dans la rue Saint-Honoré, où il demanda des gants qu'il avait donnés à nettoyer. Il glissa les gants dans sa poche et revint dans la rue Castiglione en regardant les voitures qui passaient. Il voulait choisir parmi ces équipages qui défilaient lentement un attelage un peu élégant.

« Quel dommage que le gouvernement les fasse numéroter, dit-il d'un ton pensif. La dernière fois que je fus chez Mme Marly, Charles X était aux Tuileries, et j'avais une voiture à deux chevaux chez Maurice, sans compter le briska de mistress Vane.

Il avait, tout en parlant, aperçu un véhicule repeint à neuf dont le cocher avait bonne tournure, et il fit entendre ce sifflement particulier des Parisiens qui hèlent un fiacre.

Eléanor monta lestement et étala sur les coussins de la voiture la jupe de sa robe de mousseline. Les passants jetèrent un regard d'admiration vers la ravissante jeune Anglaise au chapeau blanc et aux cheveux flottants.

« Au Bois, cocher ! » s'écria M. Vane en prenant place à côté de sa fille.

Il avait acheté un joli petit bouquet pour mettre à sa boutonnière en passant près de la Madeleine, et il choisit une paire de gants en peau de daim qu'il mit avec soin. Il était maintenant tout aussi dandy qu'il l'avait été à l'époque où le Prince Régent et Brummel étaient ses glorieux modèles.

La promenade à travers la place de la Concorde et le long des Champs-Elysées fut un vrai plaisir pour Eléanor Vane, mais ce fut bien plus agréable encore quand la voiture enfila une des avenues du bois de Boulogne où l'ombre des feuilles qui tremblaient était visible sur l'herbe, et où la nature entière semblait si belle sous le ciel sans nuages de cette journée d'août. Il faisait peut-être bien un peu chaud, et la chaleur n'avait pas l'air de vouloir diminuer de sitôt, mais Eléanor était trop heureuse pour songer à cela.

« Comme c'est gentil d'être avec toi, père, s'écria-t-elle, et comme je voudrais bien ne pas aller à cette pension. Je serais si contente là-bas, dans ce petit logement au-dessus de la boutique du boucher. Je donnerais des leçons le matin dans quelque famille française, et je ne te coûterais pas beaucoup. »

M. Vane secoua la tête.

« Non, non, ma chérie. Ton éducation doit être complétée. Pourquoi ne serais-tu pas aussi favorisée que tes sœurs sous ce rapport ? Tu occuperas, comme elles, une position brillante, plus brillante que la leur, peut-être. Tu m'as vu par un temps d'orage, Eléanor ; mais les jours de soleil reparaîtront, et c'est à peine si tu me reconnaîtras en me voyant à la place que j'ai gardée si longtemps, oui, si longtemps. Cette dame que nous allons voir, cette Mme Marly, elle se souvient de moi ; elle pourrait te dire quel homme c'était que George Vane il y a vingt ans. »

La maison dans laquelle la maîtresse de pension à la mode qui avait achevé l'éducation des filles aînées de M. Vane recevait encore ses élèves, était une villa entourée de murs blancs et à moitié cachée dans une des avenues du bois de Boulogne.

La voiture de louage s'arrêta à une porte percée dans le mur, et un concierge vint répondre au coup de sonnette du cocher.

Malheureusement le concierge annonça que Madame n'était pas chez elle. Les sous-maîtresses y étaient pourtant, et recevaient avec plaisir Monsieur et Mademoiselle. Ce serait peut-être la même chose, ajouta le concierge.

Monsieur répliqua qu'il voulait voir Madame elle-même. Ah ! comme c'était malheureux ! Madame, qui sortait si rarement, était allée ce jour-là à Paris pour arranger ses affaires, et ne reviendrait qu'au coucher du soleil.

M. Vane donna sa carte, sur laquelle il écrivit quelques mots au crayon pour annoncer qu'il reviendrait le lendemain à deux heures, et la voiture reprit le chemin de Paris.

« Tu es témoin, Eléanor, dit le vieillard, tu es témoin que j'ai essayé de remettre cet argent aussitôt après l'avoir reçu. Tu voudras bien en donner avis à ta sœur aînée. »

Il avait tenu les billets à la main tout le temps, comme s'il lui tardait de les donner à la maîtresse de pension ; mais alors il les plaça dans la poche de son habit. Je crois qu'en définitive il n'était pas fâché de garder encore cet argent pendant vingt-quatre heures. Il n'était pas à lui, mais l'idée seule qu'il l'avait en poche le grandissait à ses propres yeux, puis il aurait peut-être occasion de montrer ces billets comme par hasard à quelqu'un de ses anciens compagnons. Malheureusement pour ce vieillard isolé dans Paris, les quelques connaissances parisiennes qu'il avait, n'étaient pas du premier choix, et, par conséquent, tout à fait susceptibles de se laisser impressionner par la vue de cent vingt-cinq napoléons en billets tout neufs de la Banque de France.

Il était plus de trois heures quand M. Vane et sa fille descendirent de voiture en face du Palais-Royal. Le cocher réclama le payement de deux heures et demie. Le vieillard avait changé le premier de ses six napoléons pour payer le nettoyage de ses gants, et il avait dans la poche de son gilet une poignée de petites pièces. La voiture fut donc promptement réglée et renvoyée, et Eléanor entra dans le Palais-Royal, ce paradis de la bijouterie et des dîners à bon marché, en s'appuyant sur le bras de son père.

M. Vane se prêta complaisamment à l'admiration enthousiaste de sa fille à la vue des diamants, vrais ou faux, qui étincelaient dans les vitrines des bijoutiers. Eléanor voulait tout regarder : les joujoux, les lorgnettes, les porte-manteaux et les porcelaines ; tout pour elle était nouveau et beau. Des enfants bruyants couraient çà et là autour de